



Laon, le 7 décembre 2018

Communiqué de presse

Élections des membres de la chambre d'agriculture : dépôt des candidatures

Les déclarations de candidature doivent être déposées en préfecture, pour les collèges des électeurs individuels et des groupements professionnels à compter de ce **vendredi 7 décembre 2018 à 14h00**.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 17 décembre 2018 à 12h00

Les déclarations de candidature sont à déposer du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30, au :

**Bureau de la réglementation générale et des élections
2ème étage du bâtiment Signier
2 rue Paul Doumer
02010 LAON**

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-des-membres-de-la-chambre-d-agriculture-2019>), ainsi qu'auprès du pôle élections du bureau de la réglementation générale et des élections (03.23.21.83.05, 03.23.21.83.10 ou 83.11).

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69 - Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr
www.aisne.gouv.fr - www.facebook.com/prefetdelaisne - Twitter : @Prefet02